



A.P.C.B
*Association des Propriétaires
de Cabines de plage
de Bernières sur mer*

siège social Mairie de Bernières sur mer.

apcbernières@orange.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JUIN 2018

A 10H30, salle annexe de la Mairie

COMPTE-RENDU DE REUNION

ABSENTS EXCUSES : Mr GUICHARD, (Cabine 16), Mr ANTOINE Jean (Cabine 31), Mr LEBAS Jean-Louis (Cabine 38), Mr ADELINE Jean-Pierre (Cabine 59), Mr BODART Jean-Paul (Cabine 63), Mr VAILLANT Didier (Cabine 55).

INVITES: Mr Thomas DUPONT-FEDERICI, Ville de Bernières sur Mer, Mme la propriétaire de la cabine 37Bis

Compte-tenu des sujets abordés, l'ordre du jour a été modifié en réunion.

1) INVITEE : Mme la propriétaire de la cabine 37Bis

Rappel : Notre association est une association de solidarité et défense des propriétaires de cabines. Toute prise de position par des intervenants non habilités par nos statuts ne saurait engager l'association.

Tout d'abord, l'association précise qu'elle n'a aucune animosité contre la propriétaire de la cabine 37 bis, elle aussi victime d'un système. Les échanges se doivent de rester courtois.

Dans les années 1980, deux passages entre cabines, côté Courseulles, permettant d'accéder au deuxième rang (nouvellement créé) ont été réduits à 2,50 mètres pour empêcher d'y installer une cabine en respectant la réglementation (conseil municipal de Juin 1979).

Pour ces emplacements très convoités, la mairie a toujours refusé, depuis des décennies.

Sans aucune consultation du délégué aux cabines et de l'APCB, Mr le Maire a autorisé, par écrit, l'installation d'une cabine entre les cabines 37&39. Il a été posé, fin Décembre, l'ex cabine 145, trouvée vandalisée le 01 Novembre 2015.

Nous avons rencontré Mr Le Maire le 02 Février 2018 dans un cadre beaucoup plus général. Nous lui avons proposé plusieurs alternatives, y compris en prenant certaines dépenses à notre charge.. « Seul, Mr le maire décide ». Le nom du propriétaire ne nous a jamais été communiqué tout comme au conseiller municipal concerné.

Nous avons découvert complètement par hasard, en Mai (travaux de réparation), le nom de la propriétaire qui est dans son bon droit mais cela pose problème d'accessibilité au deuxième rang. Il y a une dame âgée qui marche avec un déambulateur, une personne atteinte de scérole en plaques sans compter les mamies avec les poussettes.

Le Président attire l'attention de la propriétaire de cette cabine, sur des personnes non membres de l'association, pour qui cette situation est génératrice de jalousies avec les sur-réactions qui en découlent.

2) ACCUEIL D'UN STAGIAIRE : Mr Dorian HOUSSAYE, BTS 1ère année pendant 5 semaines. Les conditions d'accueil n'ont pas été tip-top faute de liaison informatique sur place. Le jeune a très bien joué le jeu, a fait preuve d'initiatives et su gérer « la ligne rouge ». Nous l'avons rencontré 6 fois et une fois avec son professeur référent. Nous avons également rencontré son professeur d'informatique. Il y a eu évidemment beaucoup d'échanges mail et téléphone. Notre accompagnement a été jugé remarquable par le lycée Jean Rostand de Caen.

3) SITE INTERNET DE L'ASSOCIATION : apcbnerieressurmer.fr. Le site est opérationnel. Une présentation privée était prévue mais seul Mr le Maire peut décider de mettre à disposition d'un poste informatique. Une présentation officielle aura lieu lors de l'AG. Le site a été jugé, par des sachants, très professionnel.

4) PANNEAUX PEDAGOGIQUES : Une institutrice Mme BISSON n'a pas finalisé le projet. Mme LEPAGE l'a mené jusqu'au bout. Le projet pédagogique est réussi mais la transposition su support informatique n'est pas tip-top pour plusieurs raisons.

> Par manque d'expérience, nous n'avons pas communiqué nos exigences techniques. Il en résulte par, exemple, des choix de couleurs des dessins des enfants difficiles à exploiter

> La numérotation n'est pas cohérente

> Les textes sont un beau gisement de fautes d'orthographe

> Les éléments ont été réalisés sur papier puis scannés, ce qui ne permet pas les corrections.

> Il y a superposition de documents. En conséquence, la pagination se modifie dès qu'on touche à quoi que se soit.

> Cerise sur le gâteau : le document est sous Open Office. Nous savons le lire mais gare aux téléscopages.

La seule solution (en cours) consiste à tout réécrire en gardant le maximum du travail des enfants.

5) SUIVI DES VENTES/LOCATIONS : 6 Ventes ont eu lieu via l'association depuis Août. Pas de cabine à louer.

6) POINT SUR LES DEGRADATIONS ET NOS ACTIONS : Relativement peu de vandalisme (hormis les tags). Par contre, beaucoup de dégâts liés à la météo. Même si nous nous devons de collaborer avec la gendarmerie, communiquer les coordonnées des personnes lésées est du ressort de la mairie. Nous avons trouvé 2 cabines non fermées au départ des propriétaires.

7) ADHESIONS-DEMISSIONS 2017-2018 : Sujet non traité en l'absence du trésorier

8) SITUATION FINANCIERE : Sujet non traité en l'absence du trésorier

9) REPRESENTATION AUX MANIFESTATIONS LOCALES : Un de nos représentants a été systématiquement présent à chaque invitation de la mairie.

10) QUESTIONS DIVERSES :

> Comme toute association, notre association peut recevoir des dons (c'est déjà le cas). Notre président se rapproche des services fiscaux pour que les donateurs puissent bénéficier du crédit d'impôts de 66 %.

> Il a été installé, côté Courseulles, un abri de jardin, véritable défi à la réglementation. La mairie est informée. **Constaté cabine déposée le 01/07/2018.**

> Cabine « Père Tranquille » : En très mauvais état extérieur. Il y est stocké, dans un joyeux désordre, des consommables du restaurant. Est-ce légal ? Les normes et conditions d'hygiène sont-elles respectées ?

> Un site internet explique « comment construire une cabine pas chère à Saint Aubin » . Bien que la technique ait été écoutée par certains berniers, l'APCB attire l'attention sur 2 points fondamentaux :

> Les cabines de Saint Aubin ne sont installées que l'été et passent l'hiver loin des embruns.

> Certaines cabines de Bernières sont largement centenaires. Cela est la conséquence de bois de qualité, évidemment payé au prix fort, de techniques de construction 100 % bois (non reconstitué), de la visserie de qualité (et pas du galvanisé 1^{er} prix) et beaucoup de maintenance.

11) FIN DE REUNION : 12H45